

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 DECEMBRE 2010**

Délibération
n° 2010.12.298

**ORU Basseau Grande
Garenne - Convention
de participation
financière à
l'opération de
réhabilitation du
bâtiment C de la
Résidence Sillac avec
l'OPH de l'Angoumois
: avenant n°1**

LE NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **3 décembre 2010**

Secrétaire de séance : Laurent PESLERBE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Maryse ROUX, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Janine GUINANDIE à Laurent PESLERBE, Françoise LAMANT à Joël LACHAUD, Djillali MERIOUA à Rachid RAHMANI, Cyrille NICOLAS à Gérard DEZIER, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT à André BONICHON

Excusé(s) représenté(s) :

Maurice FOUGERE par Maryse ROUX

Excusé(s) :

Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Sébastien GOURET, Nadine GUILLET, Véronique MAUSSET

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / RENOUVELLEMENT URBAIN	Rapporteur : Monsieur BESSE
--	------------------------------------

ORU BASSEAU GRANDE GARENNE - CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE A L'OPERATION DE REHABILITATION DU BATIMENT C DE LA RESIDENCE SILLAC AVEC L'OPH DE L'ANGOUMOIS : AVENANT N°1

Par délibération n°412 du 14 décembre 2006, le conseil communautaire a approuvé le protocole de préfiguration relatif à l'opération de rénovation urbaine du Grand Angoulême des sites de Ma Campagne, Basseau Grande Garenne et Champ de Manœuvre et par délibération n°39 du 28 février 2008, une participation financière maximale de 119 966 € au projet de réhabilitation du bâtiment C de la Résidence Sillac sur le quartier de Basseau Grande Garenne.

Or, suite à des retards intervenus dans les délais d'exécution, il convient de passer un avenant à la convention du 24 septembre 2008 afin de prolonger la durée de validité de l'aide jusqu'en décembre 2011.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 24 novembre 2010,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 à la convention du 24 septembre 2008 pour la participation à la réalisation de l'opération de réhabilitation du bâtiment C de la Résidence Sillac sur le quartier de Basseau Grande Garenne, ayant pour objet de prolonger le délai de validité de l'aide accordée par l'agglomération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 20 décembre 2010	<u>Affiché le :</u> 20 décembre 2010